



La Formation à la Conduite Supervisée

La conduite supervisée, une nouvelle offre plus souple que la conduite anticipée.

Si vous avez 18 ans ou plus et que vous souhaitez compléter votre formation initiale par une phase de conduite accompagnée pour acquérir plus d'expérience, choisissez la conduite supervisée

Préambule :

Afin d'estimer le nombre d'heures de conduite nécessaires à votre formation, vous serez soumis à une évaluation de départ. Cette évaluation est obligatoire et vous permet également de connaître le coût de votre formation. Actuellement la moyenne nationale est de 28H.

Pourquoi choisir la conduite anticipée ?

La conduite supervisée vous offre de nombreux avantages :

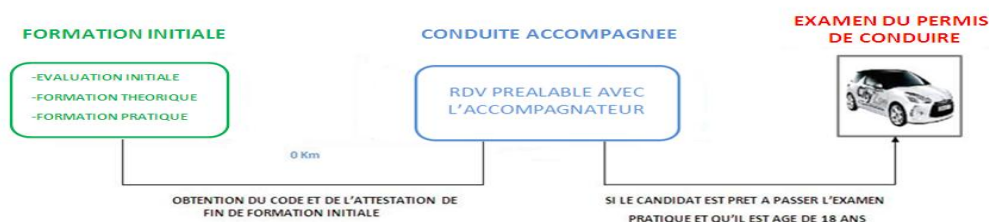
Une acquisition d'expérience de la conduite

Une formation économique et pratique

Une amélioration des acquis, notamment en attendant de repasser l'examen du permis de conduire pour celui qui a échoué à l'épreuve pratique

Attention : contrairement à la conduite anticipée qui permet de réduire la période probatoire à 2 ans au lieu de 3, cette formule maintient sa durée à 3 ans.

Déroulement de la formation :



La formation initiale comprend :

La formation initiale comprend (dès 17 1/2 ans) :

Une évaluation initiale qui permettra d'évaluer le volume et le coût prévisionnel de la formation (il ne peut être inférieur à 20 heures de conduite)

Une formation théorique pour comprendre la route, la signalisation, la circulation, les comportements positifs en matière de sécurité routière et réussir l'épreuve théorique générale (ETG) dite épreuve du « code »

Une formation pratique intégrant l'apprentissage de la conduite du véhicule, ainsi que différents modules de sécurité routière destinés à renforcer le comportement positif de l'apprenti conducteur

La phase de conduite accompagnée (dès 18 ans)